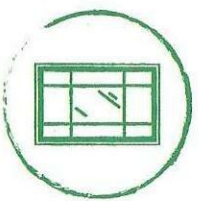


AMÉLIORER ET ADAPTER VOTRE LOGEMENT POUR MIEUX VIVRE !

Jusqu'en 2025, le Département du Calvados, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), porte un programme permettant aux propriétaires de bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement gratuit pour :



Améliorer l'efficacité énergétique du logement



Adapter le logement à une perte d'autonomie

POUR QUELS TRAVAUX ?

Économie d'énergie

Isolation, chauffage, ventilation, menuiseries, ...

Adaptation du logement au handicap et au vieillissement

Réaménagement de la salle de bain, installation d'un monte-escalier, équipements permettant les déplacements sécurisés, ...

POUR QUI ?

- Les propriétaires occupants sous conditions de ressources (75% des Calvadosiens ont un niveau de revenu éligible à cette aide).
- Les propriétaires bailleurs à condition de conventionner sur les loyers avec l'ANAH

Spécifiquement pour les travaux d'adaptation :

- Les locataires avec l'accord du propriétaire
- Les propriétaires ou locataires ayant au minimum 60 ans et justifiant d'une perte d'autonomie
- Les propriétaires ou locataires justifiant d'un handicap (sans condition d'âge).

QUELLES CONDITIONS ?

- Logement privé situé dans le Calvados
 - Logement de + de 15 ans (uniquement pour les travaux d'amélioration énergétique)
 - Travaux réalisés par des professionnels du bâtiment
 - Travaux non commencés avant le dépôt de la demande d'aides
- Dans le Calvados, certaines intercommunalités ont déjà mis en place ce type de dispositif. Sur ces territoires, le Département apporte uniquement une aide financière complémentaire.

UN ACCOMPAGNEMENT À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE PROJET

Le Département du Calvados a missionné le groupement - SOLIHA/CDHAT/ Biomasse Normandie - pour accompagner gratuitement les bénéficiaires du dispositif à chaque étape de leur projet :

